

le numéro et la rue où se tient tel bureau, telle étude, tel office, boutique ou atelier ; où se trouve tel magasin de nouveautés, d'épiceries, de quincaillerie, de provisions, de liqueurs ; tel salon de modes ou de toilette ; où est située telle maison d'apothicairerie, tel hôtel ou maison de pension ; où l'on peut trouver des voitures à louer ou des cercueils à vendre ; le numéro et la rue où loge tel propriétaire, tel locataire, tel pensionnaire ; le patron ou l'employé de tel établissement.

Il indiquera aussi la date des termes des cours de justice ; les jours des séances du conseil, la composition des comités municipaux, les heures de l'ouverture des bureaux publics et des banques, les jours et heures des réunions des différentes associations religieuses ou civiles ; l'heure du départ et de l'arrivée des trains de chemin de fer ainsi que des malles, etc., etc.

Le **DIRECTOIRE DE JOLIETTE** trouvera, nous l'espérons, sa place dans les mains d'un grand nombre de personnes à raison des avantages nombreux qu'il offre et procure et aussi à raison de la modicité étonnante de son prix qui n'est que de 25 centins l'exemplaire.